



**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL MUNICIPAL :
Finances, Budget, Economie et Affaire Générales**

Séance du 14 septembre 2009

COMPTE RENDU DE SYNTHESE

Membres de la Commission des Finances, du Budget, de l'Economie et des Affaires Générales					
Mme LUNATI Anne	P	Mlle EDEL Catherine	E	M. ROTH Paul	P
Mme OBRECHT Isabelle	A	M. WIDMANN Armand	A	M. SALSAC Jacques	A
Mme VOLTZ Anita	P	M. SCHALK André	A	Mme GEIGER Valérie	A
M. FEURER Martial	A	M. RINGELSTEIN Marc	A	M. BOEHRINGER René	P
Mme HILSZ Barbara	P				

Autres personnes présentes

SATTLER Richard	DONATIN Anne	SCHAAL Antoine
PARMENTIER Alexandre	Cathie HARTL	

Observation préliminaire : conformément à la pratique, les documents servant de support à la commission ont été communiqués aux membres par voie électronique avant la réunion.

POINTS ABORDES	DISCUSSION	AVIS DE LA COMMISSION
1. Renouvellement du classement de l'Office du Tourisme d'Obernai en catégorie trois étoiles	Mme LUNATI expose le point M. BOEHRINGER souhaite savoir à quoi sert le classement et pourquoi le Conseil doit se prononcer sur ce point. Mme LUNATI et M. SATTLER répondent à M. BOEHRINGER Le classement répond à des normes de qualité d'accueil et de prestations offertes par l'Office de étant rappelé que la Ville d'Obernai est la 2 ^{ème} ville touristique du Bas-Rhin. Du point de vue formel, lorsque l'Office de Tourisme formule sa demande de classement, il doit recueillir l'avis du Conseil Municipal.	Avis favorable
2. Exonération de la taxe professionnelle des « librairies indépendantes de référence »	Mme LUNATI expose le point	Pas d'observation Avis favorable

3. Cession de deux anciennes balayeuses désaffectées	Mme LUNATI expose le point	Pas d'observation Avis favorable
4. Subvention exceptionnelle à la délégation locale de la Croix Rouge Française pour l'acquisition d'un véhicule et divers équipements	Mme LUNATI expose le point Mme VOLTZ précise que la Commission de la Solidarité et des Affaires Sociales a déjà donné un avis favorable dans sa séance du 11 septembre 2009. Mme LUNATI précise que quelques articles figurant sur la liste des acquisitions à subventionner ne peuvent être considérées comme des biens d'équipement et doivent donc être retirés. Après déduction de ces éléments, la subvention s'établit à 4 100 €	Avis favorable
5. Décision modificative du budget de l'exercice 2009 – DM 3	Mme LUNATI expose le point - M. BOEHRINGER s'étonne de l'a nouvelle inscription de 135 000 € pour des acquisitions de terrains. Il lui est rappelé qu'en réunion de la commission des Finances du 18 mars, il lui avait été précisé que les crédits en la matière étaient ouverts au fur et à mesure de la concrétisation des accords avec les vendeurs en fonction des opportunités offertes à la Ville d'Obernai. - A l'occasion des nouveaux crédits ouverts pour des dépenses relatives au fonctionnement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyages, M. BOEHRINGER demande où en le recours contre ATYS, dans le cadre de l'erreur de programmation qui avait entraîné un préjudice important pour la Ville. Il lui est précisé que la procédure est en cours, le dossier devant être soumis à la protection juridique	Avis favorable, à l'exception de Mme HILSZ et M. BOEHRINGER

Obernai, le

Anne LUNATI
Présidente de la Commission